

Le Mag

VALEUR ET CAPITAL 

LE PATRIMOINE, L'ESPRIT GRAND OUVERT.

N°79 AVRIL 2020

COVID-19 S'ADAPTER POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

Dossier : bien investir
pour mieux protéger

P.12 ET 13



**Dividendes,
épargne salariale :
préserver le cash
des entreprises**

P.5

QUAND LES FORCES DE CHACUN CRÉENT L'HARMONIE DU GROUPE

édito

“
**NOTRE VISION GLOBALE
ET NOS SAVOIR-FAIRE RECONNUS
NOUS PERMETTENT DE VOUS GUIDER
DANS LES CHOIX D'INVESTISSEMENT
LES PLUS ADAPTÉS À VOTRE
PROJET DE VIE**”



Dora D'AMBROSIO
Présidente du groupe Valeur et Capital

Nous traversons ensemble une période inédite. Nous découvrons un nouveau quotidien, éloignés du monde extérieur et pourtant reconnectés à l'essentiel. Ces circonstances nous invitent à retrouver nos liens et à apprécier, plus que jamais, leur valeur et leur solidité. Nous concentrons toute notre attention et toutes nos forces sur ce qui compte vraiment, sur « ceux » qui comptent vraiment. S'assurer de la sécurité et du bien-être de ses proches représente pour tous le cœur de nos préoccupations actuelles.

Acquérir et investir dans la pierre, valeur refuge, construire un patrimoine solide à transmettre, faire fructifier de judicieux placements ; autant de notions fondamentales qui animent depuis 35 ans l'activité des hommes et des femmes de Valeur & Capital.

Les évènements que nous vivons touchent aujourd'hui à ce que nous avons de plus précieux, à nous de vous aider à toujours mieux le protéger. Notre vision globale et nos savoir-faire reconnus nous permettent de vous guider dans les choix d'investissement les plus adaptés à votre projet de vie. Nos années d'expérience, couplées à une connaissance précise des marchés sont garantes d'un accompagnement lucide et sûr dans la gestion de votre patrimoine.

Les circonstances auxquelles nous faisons face requièrent de la réactivité.

Nos conseillers vous permettent de faire les meilleurs choix face à un marché actuel changeant, à l'évolution rapide. Leur maîtrise et leur lecture experte des différents facteurs et acteurs de l'économie mondiale se révèlent indispensables.

Si privilégier l'action s'avère judicieux, l'adaptabilité est également de mise.

Bousculés dans notre quotidien et nos habitudes, profitons de ces changements de perspectives pour envisager et revoir nos priorités et notre façon de les gérer. Quelles que soient vos aspirations : vous pencher une fois pour toutes sur votre retraite, établir une stratégie de placements pour financer les études de vos enfants, avoir l'esprit tranquille quant à votre succession ; nous sommes à vos côtés pour vous conseiller, au plus proche de vos besoins.

Nos conseillers se tiennent à votre disposition partout en France, par téléphone ou tous types d'outils de visioconférence (comme Teams, Skype, Zoom...). Nous avons hâte de connaître vos aspirations et vos projets, hâte de vous partager nos solutions. **Transformons et optimisons ensemble ces temps si particuliers, osons créer et anticiper demain.**

Sommaire

Pages 4 à 6

À la une

TOUS UNIS POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE

- Au niveau européen 4 et 5
- À l'échelle nationale 6



Pages 7 à 9

LA SOLIDARITÉ ÉTENDUE À TOUS LES SECTEURS

- Une aide financière pour les TPE, indépendants et auto-entrepreneurs 7
- Dividendes, épargne salariale : préserver le cash des entreprises 8
- Impôts locaux : les tarifs fixés plus tard 8
- Retraite : la réforme suspendue mais pas les pensions 9

Pages 10 à 14

Dossiers

À VOS CÔTÉS POUR LE SUIVI DE VOS CRÉDITS 10

IMPÔT SUR LE REVENU :
DES DÉCLARATIONS RÉAJUSTÉES 11

BIEN INVESTIR POUR MIEUX PROTÉGER 12 et 13

DES COACHS EN PATRIMOINE CONNECTÉS 14

À la une

TOUS UNIS POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE

AU NIVEAU EUROPÉEN, LES ÉTATS ET LA BCE EN ACTION POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE

L'épidémie du corona virus a entraîné une fragilité des marchés européens et même mondiaux. La baisse d'activité génère une inquiétude chez les professionnels et les particuliers, qui s'interrogent sur leur activité ou la potentielle baisse de leur pouvoir d'achat. Heureusement les états et la BCE prennent des décisions de grande envergure afin de protéger les membres de l'UE et ainsi rassurer les particuliers comme les entreprises.

La présidente de la Banque Centrale Européenne a annoncé le 12 mars 2020, **débloquer 750 milliards d'euros** afin de soutenir les états et les entreprises face à cette situation inédite. L'objectif principal reste de soulager les banques et de les inciter à continuer d'accorder des prêts aux ménages et aux entreprises, ce qui aura également pour effet de soutenir la production et de maintenir l'emploi.

“ LES TEMPS EXTRAORDINAIRES NÉCESSITENT UNE ACTION EXTRAORDINAIRE ”

Christine Lagarde, le 12 mars 2020



Ces milliards débloqués viennent en renfort aux 130 milliards déjà déboursés par la BCE les semaines passées et contribuent à une image d'autant plus soudée et solidaire de l'Europe. Ce dispositif d'urgence représente 7,3 % du PIB de la zone euro, un pourcentage non-négligeable et qui témoigne d'un réel engagement de l'Europe pour chacun de ses membres.



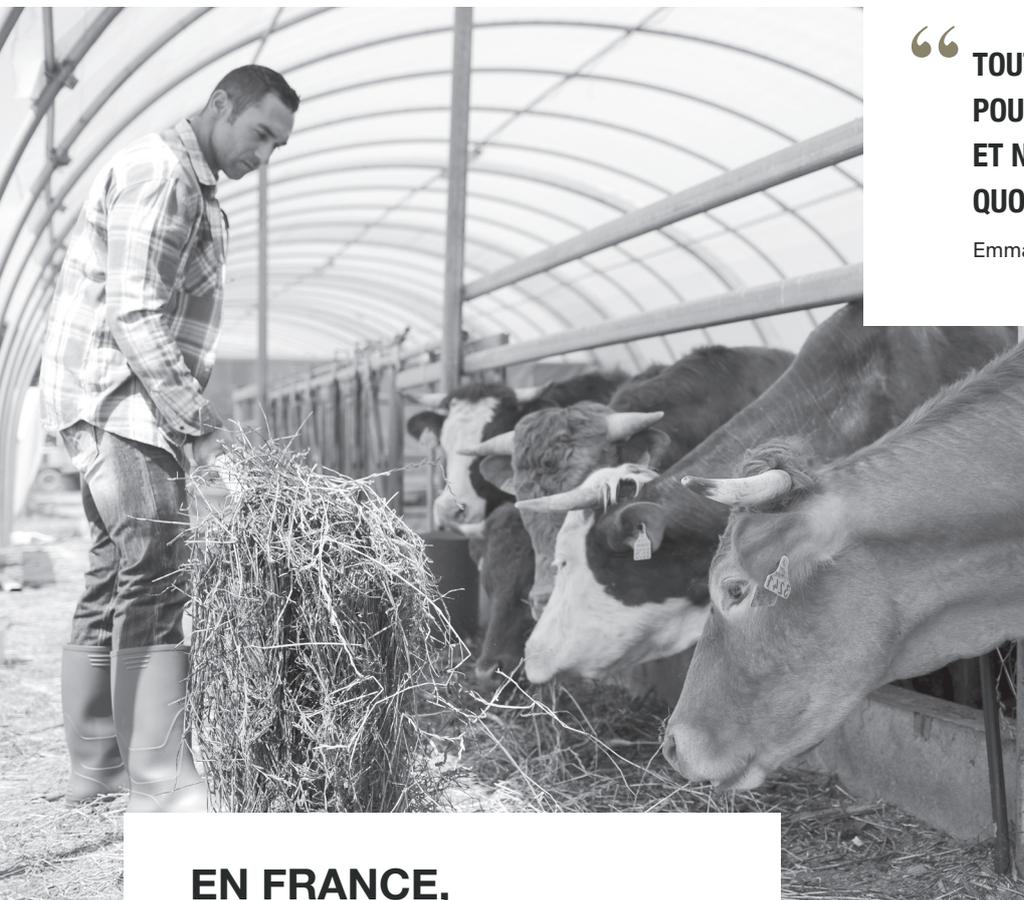
À la une

TOUS UNIS POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE



“ TOUT SERA MIS EN ŒUVRE POUR PROTÉGER NOS SALARIÉS ET NOS ENTREPRISES, QUOI QU'IL EN COÛTE ”

Emmanuel Macron, le 12 mars 2020



EN FRANCE, LE PRÉSIDENT APPELLE À UNE PLUS GRANDE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE DE LA ZONE EURO

Cette mesure d'urgence accordée par la BCE va de pair avec un dispositif accordé par les états membres. En effet, le président Emmanuel Macron a également mis en place un plan de soutien aux entreprises d'une valeur de 45 milliards d'euros, qui permettra notamment de reporter le paiement des cotisations sociales et des impôts des entreprises. « **Tout sera mis en œuvre pour protéger nos salariés et nos entreprises, quoi qu'il en coûte** » a-t-il exprimé le 12 mars 2020.



De nombreuses solutions ont été mises en place par le Gouvernement pour pallier cette situation exceptionnelle. PME, micro-entreprises, professions libérales, agriculteurs, intermittents du spectacle : **l'État s'efforce de protéger toutes les entreprises et salariés en proie à une baisse d'activité, et de préparer au mieux leur retour sur le marché après la pandémie.** Car oui, et il ne faut pas l'oublier, il y aura bien un retour d'activité après cette triste période de confinement.

L'ÉTAT S'EFFORCE DE PROTÉGER TOUTES LES ENTREPRISES ET SALARIÉS EN PROIE À UNE BAISSÉ D'ACTIVITÉ

À la une

TOUS UNIS POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE

Alors que la crise liée au COVID-19 entraîne la suspension des mesures en cours comme la réforme des retraites, les demandes revendiquées par des syndicats et d'autres acteurs sont propulsées au rang de mesures phares du gouvernement.



À L'ÉCHELLE NATIONALE, CONFINEMENT & RÉFORMES : LES MESURES ATTENDUES



« UN PLAN MASSIF » POUR L'HÔPITAL

Après les nombreux appels du corps médical pour débloquer des finances et ainsi améliorer les conditions de travail et de soin apportés aux patients, le président Emmanuel Macron annonce le mercredi 25 mars lors d'un déplacement à Mulhouse, un « *plan massif d'investissement et de revalorisation des carrières* ». La pandémie aura au moins permis une véritable prise de conscience de l'État quant à la situation de crise des hôpitaux, et l'accélération des processus pour la mise en place d'un système respectueux.

DES FONDS MOBILISÉS POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES

Une des mesures phares annoncées par le Gouvernement, est le soutien de l'État pour le financement bancaire des entreprises à hauteur de 300 milliards d'euros. En effet, et ce jusqu'au 31 décembre 2020, les entreprises de toutes tailles à l'exception des établissements de crédits, des sociétés de financement et des sociétés civiles immobilières, pourront bénéficier d'un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie. Ce dernier ne pourra pas excéder 3 mois du chiffre d'affaires de la société en 2019, et devra être amorti sur une durée maximale de 5 ans, sans avoir à faire de remboursement la première année.

45 milliards d'euros seront aussi accordés aux entreprises et aux salariés, ce qui permettra notamment de reporter le paiement des cotisations sociales et les impôts des entreprises. Un nouveau budget de 11 milliards d'euros permettra la mise en place d'un dispositif « le plus généreux et le plus efficace d'Europe » selon Bruno le Maire.



UN DISPOSITIF « LE PLUS GÉNÉREUX ET LE PLUS EFFICACE D'EUROPE »

La solidarité étendue à tous les secteurs

**L'ÉTAT VIENT AU CHEVET
DES PETITS ENTREPRENEURS
EN DIFFICULTÉ VIA UN FONDS
DE SOLIDARITÉ**



UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES TPE, INDÉPENDANTS ET AUTO-ENTREPRENEURS

Un fonds de solidarité, financé par l'État les régions et les assureurs a été mis en place par le Gouvernement afin d'accorder une aide financière exceptionnelle de 1.500 euros par mois aux TPE, travailleurs indépendants et auto-entrepreneurs touchés par une chute d'activité ou par une fermeture administrative causée par l'épidémie de Covid-19.

La demande s'effectue auprès de l'administration fiscale. Un complément de 2.000 euros peut être accordé au cas par cas aux entreprises au bord de la faillite, sur demande spécifique instruite par les régions.

Pour être éligibles, les entreprises doivent avoir été créées avant le 1^{er} février 2020, réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros et un bénéfice annuel imposable inférieur à 60.000 euros. La perte de chiffre d'affaires doit s'établir à 50% minimum pour les mois de mars et avril. Le fonds et l'indemnisation associée dureront tant que l'état d'urgence sanitaire ne sera pas levé.

La solidarité étendue à tous les secteurs

DIVIDENDES, ÉPARGNE SALARIALE : PRÉSERVER LE CASH DES ENTREPRISES

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a annoncé le 27 mars l'interdiction du versement des dividendes et des rachats d'actions pour toute entreprise bénéficiant d'un report de paiement de charges sociales et fiscales. Dans le cas contraire, les avances de trésorerie devront être remboursées, majorées de pénalités. Cette incompatibilité entre soutien de l'État pendant la crise et politiques

pro-actionnaires ne sera toutefois encadrée par aucun texte législatif ou réglementaire, elle relève davantage de l'incantation politique. Toujours en vue de préserver la trésorerie des entreprises, le gouvernement a prévu la possibilité de décaler à titre exceptionnel, les dates limites de versement des primes d'intéressement et de participation au 31 décembre au lieu du 1^{er} juin.



IMPÔTS LOCAUX : LES TARIFS FIXÉS PLUS TARD

La date d'entrée en vigueur des nouveaux taux des droits d'enregistrement ou de la taxe de publicité foncière fixés par les départements a été reportée 1^{er} septembre 2020 au lieu du 1^{er} juin 2020. En effet, les conseils départementaux n'ont pas forcément pu se réunir pour statuer sur les taux applicables en raison du confinement de la population décidé pour endiguer la propagation de l'épidémie de coronavirus. Dans ces conditions, **la date limite du vote du taux de DMTO a été reportée au 31 juillet 2020**. Cette même date correspond au délai exceptionnel offert aux exécutifs locaux pour voter les taux et tarifs des impôts locaux. Si aucune décision n'est prise avant cette date, les taux et tarifs appliqués en 2019 seront reconduits en 2020. Ce gel potentiel vise la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la cotisation foncière des entreprises (CFE), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe GEMAPI (plus connue sous le nom de « taxe inondation »). En revanche, la taxe de séjour et la taxe de balayage ne sont pas concernées, leurs tarifs ayant été fixés au 1^{er} octobre 2019 pour application en 2020.



La solidarité étendue à tous les secteurs

RETRAITE : LA RÉFORME SUSPENDUE MAIS PAS LES PENSIONS

“ J’AI DÉCIDÉ QUE TOUTES LES RÉFORMES EN COURS DOIVENT ÊTRE SUSPENDUES, À COMMENCER PAR LA RÉFORME DES RETRAITES ”

Emmanuel Macron

Lors de son allocution télévisée du 16 mars 2020, Emmanuel Macron a annoncé la suspension de l'examen parlementaire du projet de loi organique (PJO) et du projet de loi ordinaire (PJO) instaurant un système universel de retraite, à cause de l'épidémie de coronavirus. « *J'ai décidé que toutes les réformes en cours doivent être suspendues, à commencer par la réforme des retraites* », a déclaré le chef de l'État. Il semble, en effet, difficile de faire respecter dans un hémicycle la distance réglementaire d'un mètre entre deux personnes ; sachant qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, pas moins de 18 députés ont été testés positifs au virus Covid-19. Après avoir été adoptée en mars (par le biais de l'article 49-3 de la Constitution, qui permet un vote sans les députés pour le PJO) à l'Assemblée nationale, la réforme devait être débattue en avril au Sénat.

Le PJO et le PJO étant examinés en procédure accélérée (pas plus de deux lectures dans les chambres), les deux textes devaient être définitivement votés en juin ou au plus tard fin juillet, c'est-à-dire avant la suspension estivale du Parlement. Le Gouvernement n'a donné aucune information sur le nouveau calendrier de la réforme des retraites. Si elle est maintenue (ce qui n'est pas si sûr), son adoption définitive pourrait être repoussée en 2021.

En attendant, et même si l'ensemble des agences de toutes les caisses de retraite sont fermées à cause du coronavirus, les pensions de vieillesse sont versées normalement. « *Le paiement des retraites sera assuré aux échéances habituelles pour l'ensemble des régimes de base et complémentaires* », a indiqué le secrétariat d'État aux retraites dans un communiqué diffusé le 25 mars 2020.

Les demandes de liquidation des droits sont également traitées. Dans une interview au quotidien « Le Parisien » du 17 mars 2020, Renaud Villard, le directeur général de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), a toutefois conseillé de demander sa retraite un peu plus tôt que d'habitude pour être assuré de toucher sa première pension dès le premier mois d'arrêt de l'activité professionnelle. D'habitude, il est recommandé de déposer sa demande quatre à six mois avant la date de départ souhaitée.

Dossier

À VOS CÔTÉS POUR LE SUIVI DE VOS CRÉDITS

Alors que le confinement lié aux circonstances actuelles génère, pour certains, une chute des revenus, la question de la suspension des mensualités de prêt immobilier s'impose.

Quelles sont les conditions de suspension d'un prêt ?

Quelles sont les mesures annoncées par le Gouvernement ?

Explications.

LES CONDITIONS DE SUSPENSION D'UN PRÊT

Pour savoir si une suspension de prêt peut être mise en place, le plus simple reste encore d'aller consulter les conditions de report d'échéances dans le contrat de prêt. Généralement, ce type de suspension n'est accordé qu'aux **prêts immobiliers à taux fixe, à taux variable, ou à taux mixte.**

En revanche, pour les emprunteurs ayant contracté des prêts à taux 0, prêts in fine, prêts relais, prêts conventionnés, prêts à l'accession sociale ou encore un prêt épargne logement, une modulation des échéances de prêt immobilier pourra être envisagée.



LES MESURES ENVISAGÉES EN FRANCE

Alors que les italiens peuvent suspendre le remboursement de leurs mensualités jusqu'au 31 décembre prochain, l'Apic (l'Association professionnelle des intermédiaires en crédit) lutte pour appeler les pouvoirs publics à prendre des mesures d'urgence afin de soutenir les particuliers ayant contracté un crédit. Pour le moment, l'État français n'a pas encore envisagé de mesures claires à ce sujet.

LES MÉCANISMES DE SUSPENSION D'UN PRÊT

Si de telles conditions figurent dans votre contrat, vous pourrez alors faire appel à deux types de mécanismes de report d'échéances :

- Le report d'échéance partiel : le remboursement du capital est stoppé pendant une période donnée. L'emprunteur continue toutefois de rembourser les intérêts et les mensualités de l'assurance du prêt.
- Le report d'échéance total : le remboursement est totalement suspendu pendant une période définie, sauf le paiement de l'assurance de prêt.

À la fin de la période de suspension, le remboursement mensuel du prêt reprend, et les mensualités reportées seront payées à la fin du crédit.

LES PRINCIPES DE MODULATION D'ÉCHÉANCE DE PRÊT IMMOBILIER

Il s'agit pour l'emprunteur de pouvoir faire varier les mensualités de son prêt. Généralement, lorsque la date anniversaire du prêt immobilier est atteinte, il pourra soit choisir d'augmenter ses remboursements, soit de les diminuer. Pour ce faire, il est nécessaire de se rapprocher de son conseiller bancaire afin de voir quelles sont les limites propres à cette offre de prêt, tout en sachant que la majorité des établissements bancaires fixent une limite de variation de la mensualité à 30 %.



Dossier

IMPÔT SUR LE REVENU : DES DÉCLARATIONS RÉAJUSTÉES



En cette période spécifique de confinement, les principales échéances de la déclaration d'impôts 2020 ont été reportées. Le ministre de l'Action et des Comptes Publics, Gérald Darmanin, l'a annoncé ce mardi 31 mars 2020 au micro du journal de 20h sur TFI. Il a ensuite relayé l'information sur son compte Twitter :

Gérald DARMANIN @GDarmanin

Dans le contexte exceptionnel que nous connaissons, j'ai décidé de décaler de quelques semaines la période durant laquelle les Français pourront déclarer leurs revenus pour l'année 2019.

👉 Cette année, la déclaration de revenus 2019 se fera à partir du 20 avril. #JT20H

Cette année, les Français pourront commencer à déclarer leurs revenus 2019 en papier ou en ligne à partir du 20 avril

- **Pour les déclarants papier** : la date limite pour déclarer ses revenus sera le **12 juin**, soit un mois de plus que dans le calendrier initial.
- **Pour les télédéclarants** : entre le **4 et le 11 juin** selon les zones, soit une quinzaine de jours de plus que dans le calendrier initial.

283 20:36 - 31 mars 2020

354 personnes parlent à ce sujet

L'ouverture du service débutera le 20 avril 2020 pour les formulaires papiers (formulaire 2042) et en ligne, au lieu du 8 avril 2020, échéance initialement fixée.

Cette décision a été prise en concertation avec le Premier Ministre, tout en prenant en compte les besoins des contribuables de se rendre dans les différents centres des impôts.

LES MESURES ENVISAGÉES EN FRANCE

Les dates limites pour déposer les dossiers ont de fait également été reportées.

Comme chaque année, elles varient en fonction de votre numéro de département. Les nouvelles échéances de rendu interviennent durant la première quinzaine de juin :

- N°01 à 19 : 4 juin 2020
- N°20 à 49 : 8 juin 2020
- N°50 à 976 : 11 juin 2020

En 2020, la déclaration s'effectue toujours par le biais du site impots.gouv.fr à l'aide des identifiants de connexions préalablement reçus par le fisc.



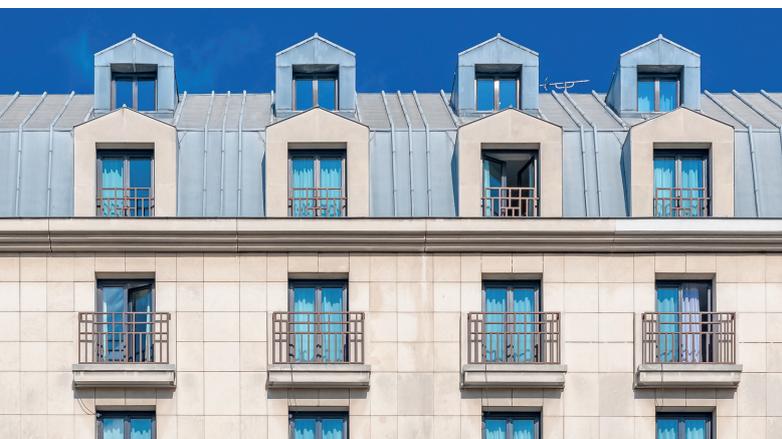
Dossier

BIEN INVESTIR POUR MIEUX PROTÉGER

L'IMMOBILIER, UNE VALEUR REFUGE EN TOUTE SITUATION

Dans le contexte exceptionnel que nous traversons, la pierre demeure une valeur refuge. Les rendements de l'immobilier locatif restent rassurants tandis que la BCE prend des dispositions pour maintenir des taux bas.

EN QUOI L'IMMOBILIER EST-IL UNE VALEUR REFUGE ?



Le marché de l'immobilier n'est que peu corrélé aux tendances du marché action. **Cet actif est donc très intéressant car il préserve un mix rendement/risque très favorable.** Les acquisitions effectuées dans le cadre d'un achat locatif par exemple, offrent une vraie sérénité puisqu'elles garantissent un revenu sécurisant et de bonnes conditions de revente.

LES CONDITIONS OPTIMALES D'UN ACHAT LOCATIF

Un investissement locatif fructueux se doit d'éviter toute projection affective car il repose davantage sur une analyse économique précise et objective du marché. En effet, **les biens investis restent rentables** car ils dépendent d'indicateurs clés, présents et futurs, comme le choix de la ville et du quartier, ou la proximité avec les commerces par exemple. Ainsi, lorsqu'un investisseur déciderait de revendre son lot, les critères qui ont guidés sa sélection lors de l'achat demeureraient inchangés, et le bien pourrait même gagner en plus-value.



PRIVILÉGIER UN CHOIX RATIONNEL

Dans le cadre d'un investissement locatif comme dans celui de l'achat d'une résidence principale, il est capital de respecter quelques critères pour garantir la pérennité du logement. La règle d'or est d'investir dans un bien qui pourra se revendre quelle que soit la conjoncture économique. Pour sélectionner un bien de qualité, il est essentiel de considérer :

- L'emplacement du bien
 - Sa performance énergétique
 - L'état général de la copropriété ou du logement
 - La présence d'un parking privatif pour les habitations en ville
-

Dossier

BIEN INVESTIR POUR MIEUX PROTÉGER

NE PAS CÉDER À LA PANIQUE BOURSIÈRE

En investissement dans ce contexte si particulier, il est essentiel de garder son sang-froid et de se montrer patient. Retrouvez dans cet article les bonnes raisons de ne pas céder à la panique boursière.

L'importance de rester patient

Lors de la réalisation d'un placement financier, les experts conseillent d'utiliser uniquement des fonds qui ne seront pas utiles sur le court terme. Si ce principe est respecté, il est préférable de ne pas se précipiter pour récupérer les sommes mises en jeu. La situation étant temporaire, l'essentiel est de prendre du recul et de rester patient.

Analyser ses encours

Rappelons que les fonds en euros ne sont pas affectés par les diminutions actuelles du marché. En parallèle, les unités de compte ont connu de fortes hausses en 2019, ce qui laisse une marge de manœuvre. En l'état actuel, la meilleure solution résulte dans la conservation du contrat.



Garder le cap sur ses objectifs de rendement

L'essence même d'un placement en actions se trouve dans sa capacité à fructifier sur du long terme. L'épargnant doit maintenir le cap sur ses objectifs et se rappeler que les actions offrent toujours un meilleur rendement sur une longue durée.

De plus, la plupart des placements financiers étant pensés sur une notion de diversification, les placements en actions sont souvent accompagnés de différents actifs financiers. Ces derniers permettent ainsi un meilleur couple rendement-risque afin d'en tirer pleinement le bénéfice.

Rester à l'affût des opportunités

Il existe des opportunités à saisir via la mise en place d'opérations judicieuses. Le métier de Valofi étant de vous guider et de vous conseiller dans l'atteinte vos objectifs de placements à moyen et long terme, nos solutions reposent sur une diversification apportant un excellent couple rendement risque.



Des coachs en patrimoine connectés



PLUS QUE JAMAIS, NOS ÉQUIPES RESENTENT SOUDÉES

Le groupe Valeur & Capital s'est rapidement mis en condition afin de vous offrir des services adaptés et conformes à vos attentes. Au programme : **visioconférences, formations à distance, réunions de groupe...** Le télétravail n'arrête pas nos collaborateurs qui n'hésitent pas à mouiller leur maillot pour répondre à toutes vos demandes en un temps record.

www.valeur-et-capital.com

Conseillers ou coachs sportifs ? Ces deux appellations à priori bien différentes présentent pourtant de nombreuses analogies. En effet, à l'instar des coachs sportifs, nos coachs en patrimoine élaborent avec vous des solutions sur-mesure afin de pouvoir atteindre vos objectifs patrimoniaux.

En ces temps inédits, il devient plus que nécessaire d'établir des liens de confiance avec son coach. Car, si le confinement bouleverse nos habitudes et nos activités sportives, il demeure nécessaire de s'entretenir !

CONSEILS, INVESTISSEMENTS, OPPORTUNITÉS : NOS COACHS SONT LÀ POUR VOUS CONSEILLER

Pour maintenir votre patrimoine en grande forme, faites-vous épauler par des coachs en patrimoine expérimentés, qui sauront vous conseiller les meilleurs placements financiers et immobiliers.

Motivés quelle que soit la distance, ils restent joignables par email, téléphone, ou par le biais d'outils de visioconférence tels que Skype, Teams ou Zoom.

VALEUR ET CAPITAL 
LE PATRIMOINE, L'ESPRIT GRAND OUVERT.